



# Séance du Conseil intercommunal du Conseil régional

Procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal  
du 17 septembre 2009 à Founex

---

A 20 heures, le Président **Eric Hermann** souhaite la bienvenue à chacune et à chacun. Il propose de passer directement à l'appel nouvelle formule réglementaire, à savoir, appel des communes, des délégués ou suppléants (entrée directe des résultats sur informatique).

## 1) Appel

28 communes sont présentes.

11 communes se sont excusées : Begnins, Borex, Chésereux, Coinsins, Crassier, Duillier, Marchissy, Mont-sur-Rolle, Perroy, St-George et Tartegnin

2 communes sont absentes : Longirod et Trélex

Les personnes suivantes se sont également excusées en tant que délégué ou suppléant : Madame Claudine Fayet et Messieurs Jean-Claude Bédert, Frédéric Mani, Valéry Babey, Denis Dumartheray, Philippe Hausmann, Christopher Hill, Daniel Richard, Hermann Tschopp, Hubert Turrettini et Paul Würsch.

## 2) Approbation de l'ordre du jour

Le Président constate que le quorum est atteint, il passe donc à l'ordre du jour qui est adopté tel que proposé à une large majorité dont une abstention.

## 3) Approbation du PV de la séance du 24 juin 2009 à Gland

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

## 4) Assermentations

Le Président cite Madame **Dominique-Ella Christin** et Monsieur **Claude Trotti** qui, d'après la liste, n'ont pas encore été assermentés.

Après lecture du serment, l'Assemblée procède à l'assermentation de Madame **Dominique-Ella Christin**, suppléante de la Municipalité de Prangins et Monsieur **Claude Trotti**, suppléant de la Municipalité de Coppet.

## 5) Communications du bureau du Conseil Intercommunal

Le Règlement du Conseil Intercommunal est distribué à toutes les personnes présentes.

## 6) Communications du comité de direction (CODIR)

La parole est donnée au Président du CODIR, Monsieur **P.-A. Romanens** qui fait part de plusieurs communications émises du CODIR dont principalement le préavis 50-09.

Ce dernier rappelle brièvement les faits constatés quant à l'importance de la mise en œuvre du préavis 50-09, soit :

- Des demandes d'information croissantes de la part de différents publics et partenaires (agglo FVG, régions voisines, porteurs de projet, médias, etc.) qui ont pour conséquence que les ressources internes sont très sollicitées au coup par coup.
- Des sollicitations d'accompagnement de la part des communes engendrent une dispersion et des coûts difficilement contrôlables sans méthode.
- Un rôle de relais et de coordination (LADE/SELT, politique des agglo, etc.) reflète alors un devoir de transparence et d'information régulière.

Le préavis 50-09 a pour objectif stratégique de coordonner les outils nécessaires pour informer régulièrement et sensibiliser sur les enjeux du développement couvrant un ensemble de thématiques, pour des politiques coordonnées (économie, société, culture, patrimoine, etc.), les différentes échelles (agglomérations, cantons, région, communes) et les outils de coordination tels que les soutiens techniques et le financement des projets.

La mise en œuvre de la stratégie vise à développer une ligne visuelle renforçant l'identité régionale en harmonie avec celle des principaux partenaires institutionnels, à réaliser les outils de base pouvant être partagés par le plus grand nombre et à se doter de forces internes complémentaires pour accompagner la mise en œuvre des phases d'information des différents projets.

Les trois modes d'accompagnement des projets sont :

1. Outils fédérateurs : ligne visuelle pour renforcer l'identité régionale, brochure, panneaux sur les outils de coordination ;
2. Assistance technique régulière : mise à jour des visuels et des textes, organisations logistiques et événements ;
3. Supports tiers : dépenses propres et uniques à chacun des projets

A noter que les points 1 et 2 ne concernent uniquement que le préavis 50-09.

En ce qui concerne la Commission des sports et infrastructures, cinq points sont mis en exergue, soit :

- Le travail de stage de J. Vetter qui fait l'état des lieux des infrastructures sportives ;
- Le Groupe de travail quant aux réflexions du schéma directeur des sports ;
- La Patinoire régionale de St-Cergue ;
- L'infrastructure de plein air Givrins-Genolier-Trélex ;
- Le Zoo de la Garenne.

En ce qui concerne la Commission du patrimoine et tourisme, quelques faits marquants sont à retenir pour l'année 2009, soit :

- La mise en place du règlement du fonds régional d'équipement touristique (FRET) ;
- Le bilan avec les communes concernant la Taxe de séjour (30.09.09) ;
- L'élaboration du contrat de prestations avec l'Office de Tourisme de Rolle
- L'extension du Plan directeur touristique jurassien aux communes de l'ex-district de Rolle.

Par ailleurs, Monsieur P.-A. Romanens nous invite cordialement à venir à la remise du Prix Culturel 2009 qui aura lieu le 25 novembre 2009 au théâtre de Grand-Champ à Gland.

**7) Préavis No 54-09** Demande de crédit d'un montant de CHF 14'400.00 pour finaliser la réalisation du plan directeur localisé de la gare de Coppet

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc, Madame **Cornélia Gallay** qui lit les conclusions dudit préavis, lequel propose d'accepter celui-ci.

Le Président passe ensuite la parole à Monsieur **Georges Binz** de la commission de gestion et des finances pour la lecture de son rapport, lequel conclut à l'acceptation dudit préavis.

Le Président reprend ensuite la parole

Monsieur **Alain Blumenstein** pose une question concernant la suppression de la Tour. Monsieur **Cretegnay** répond que la Tour doit être supprimée suite à une étude justifiée.

Madame **Raymonde Schoch** est satisfaite que le controlling soit renforcé dans les communes de pilotage. Elle regrette que les factures ne soient pas assez détaillées. Monsieur **Penel** répond à Madame **Raymonde Schoch** en relevant qu'une tâche complémentaire ne doit pas être ajoutée à chaque COPIL. Madame **Raymonde Schoch** ajoute que les chefs de projet doivent être plus vigilants quant au fait de ne pas dépasser le budget prévu. Monsieur le Président répond à Monsieur **Penel** que Madame **Raymonde Schoch** demande plus particulièrement un appui technique que financier.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de passer au vote : approbation dudit préavis. **Le vote est accepté à l'unanimité.**

**8) Préavis No 55-09** Demande de crédit d'un montant de CHF 16'000.00 pour finaliser le schéma directeur intercommunal de Terre Sainte

Le Président passe la parole à Monsieur **Philippe Haussauer** de la commission ad hoc pour la lecture de son rapport. La commission conclut à l'approbation du préavis tel que présenté.

La commission de gestion et des finances s'est déjà exprimée lors du traitement du préavis n° 54-09.

Le Président Eric Hermann ouvre la discussion et comme personne ne désire s'exprimer, il procède au vote. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

**9) Préavis No 56-09** Demande de crédit d'un montant de CHF 11'600.00 pour finaliser la conception directrice de l'aménagement urbain le long de la route de distribution urbaine (RDU) du schéma directeur intercommunal de l'agglomération nyonnaise (SDAN)

Le Président passe la parole à Monsieur **Jean-Pierre Friedli** de la commission ad hoc pour la lecture de son rapport. La commission conclut à l'approbation du préavis tel que présenté.

La commission de gestion et des finances s'est déjà exprimée lors du traitement du préavis n° 54-09.

Le Président Eric Hermann ouvre la discussion et comme personne ne désire s'exprimer, il procède au vote. **Le préavis est accepté à une large majorité, dont 2 abstentions.**

**10) Dépôt de préavis et nomination des commissions ad hoc**

Le président du CODIR informe l'assemblée que pour l'instant il n'y a pas de nouveaux préavis.

## 11) Prochaines séances du Conseil intercommunal

Le Président **Eric Hermann** rappelle que la prochaine séance aura lieu le 17 décembre à Rolle, la séance du 5 novembre 2009 à Crassier étant annulée.

## 12) Propositions individuelles et divers

Le bureau n'a reçu aucune proposition écrite. Toutefois, le Président demande s'il y a des interventions dans les divers.

Le Président Hermann passe la parole à Monsieur **Jean-Jacques Brugger** qui se retire de son mandat de municipal. Monsieur le Président le remercie de son excellent travail qu'il a effectué durant ces dernières années.

Plus personne ne demandant la parole, le Président remercie la commune de Founex d'avoir reçu le Conseil en son sein et il passe la parole au syndic du lieu, Monsieur **Georges Binz** qui invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

A 21h10, le Président **Eric Hermann** le remercie et lève la séance.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président

La Secrétaire a.i.

Eric Hermann

Christel Daniels

Arzier, le 6 novembre 2009